

Les programmes de qualité et d'efficience

Les programmes de qualité et d'efficience ont l'ambition d'appréhender de façon globale l'impact final des politiques de sécurité sociale sur les conditions de vie des Français, selon une démarche analogue à celle des programmes annuels de performance pour l'État. Les premiers résultats sont présentés ici.

1. Un outil structurant pour déterminer les objectifs et analyser les performances des politiques de sécurité sociale

Les programmes de qualité et d'efficience comportent une présentation stratégique dans six domaines : maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, retraites, famille, financement et dépendance.

Les objectifs suivis par les programmes de qualité et d'efficience du PLFSS 2009

Programme maladie	Programme ATMP	Programme retraites	Programme famille	Programme financement	Programme invalidité et dispositifs gérés par la CNSA
1 - Assurer un égal accès aux soins 2 - Développer la prévention 3 - Améliorer la qualité de prise en charge des patients par le système de soins 4 - Renforcer l'efficience du système de soins et développer la maîtrise médicalisée des dépenses 5 - Garantir la viabilité financière de la branche maladie	1 - Réduire la fréquence et la gravité des accidents du travail, des accidents du trajet et des maladies professionnelles grâce à la prévention 2 - Améliorer la reconnaissance des ATMP et l'équité de la réparation 3 - Garantir la viabilité financière de la branche ATMP	1 - Assurer un niveau de vie adapté aux retraités 2 - Offrir une plus grande liberté de choix quant à l'âge de départ en retraite 3 - Garantir la solidarité entre retraités 4 - Accroître l'emploi des salariés âgés 5 - Garantir la viabilité financière des régimes de retraite	1 - Contribuer à la compensation financière des charges de famille 2 - Aider les familles vulnérables 3 - Concilier vie familiale et vie professionnelle 4 - Garantir la viabilité financière de la branche famille	1 - Garantir la viabilité financière des régimes de base 2 - Veiller à l'équité du prélèvement social 3 - Concilier le financement de la Sécurité sociale et la politique de l'emploi 4 - Simplifier les procédures de financement 5 - Améliorer l'efficience de la gestion financière et du recouvrement	1 - Assurer un niveau de vie adapté aux personnes invalides 2 - Répondre au besoin d'autonomie des personnes handicapées 3 - Répondre au besoin d'autonomie des personnes âgées 4 - Garantir la viabilité financière de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie - CNSA

Les objectifs retenus s'efforcent de réaliser un équilibre entre des considérations d'accessibilité des Français aux divers dispositifs de sécurité sociale, d'adéquation de la couverture aux besoins de protection sociale, d'efficience de la fourniture de prestations, et de viabilité du financement.

Grâce à la qualité des informations qu'ils contiennent, les programmes de qualité et d'efficacité permettent d'enrichir les échanges entre les différents acteurs qui contribuent à la définition et à la mise en œuvre des politiques de protection sociale. Le Gouvernement, le Parlement et les partenaires sociaux pourront s'appuyer sur les programmes pour identifier les axes de progrès de notre système de sécurité sociale et les leviers d'action susceptibles de réaliser ces progrès. Les responsables administratifs, qu'il s'agisse des administrations de l'État ou des organismes nationaux de sécurité sociale, y trouveront une aide pour améliorer l'efficacité de leurs interventions.

Les programmes de qualité et d'efficacité sont en outre accessibles au public le plus large, sur le site www.securite-sociale.fr (page Web : <http://www.securite-sociale.fr/chiffres/lfss/lfss2009/lfss2009.htm>.)

2. De premiers résultats

Les réussites les plus notables décrites par les indicateurs des programmes de qualité et d'efficacité annexés au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 concernent :

- en matière d'assurance maladie, la stabilisation de la part des dépenses de santé prise en charge par l'État et la sécurité sociale, une réduction du déficit des comptes de la branche maladie qui contribue au redressement progressif de la situation financière de la sécurité sociale dans son ensemble, l'augmentation des économies réalisées dans le cadre de la lutte contre les fraudes ;
- en matière de retraites, le maintien à un bas niveau du risque de pauvreté des personnes âgées, et une amorce de relèvement du taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans ;
- en matière de politique familiale, une diminution du nombre d'enfants pauvres, et une proportion d'enfants âgés de moins de trois ans accueillis au sein d'une structure formelle de garde parmi les plus élevées d'Europe ;
- en matière de prise en charge de la dépendance des personnes âgées, une augmentation des services dans l'offre de structures en faveur des personnes âgées, qui est de nature à favoriser leur maintien à domicile.

Cependant, les progrès restent à confirmer dans d'autres domaines, tels que :

- l'évolution du montant moyen des dépassements des tarifs des soins ambulatoires ;
- le respect des objectifs conventionnels de maîtrise médicalisée des soins ambulatoires ;
- la fréquence et la gravité des accidents du travail qui, bien qu'en baisse depuis une dizaine d'années, ont connu une légère hausse en 2006 et 2007 ;
- l'âge moyen à la liquidation de la retraite dans le régime général, qui a légèrement diminué depuis 2005 ;
- le financement de la prestation du handicap, qui est encore déséquilibré en défaveur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.